



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E31220

VALABLE JUSQU'AU 19/03/2024

ÉDITÉ LE 21/03/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DRAGUIGNAN 95B18

Siret : 399 646 934 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9000446

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 536923E

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 536923E

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : GEROLIN DIDIER

123, AVENUE DES CINQ PONTS  
PARC D'ACTIVITES DU CHEMIN D'AIX  
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Téléphone : 04 94 78 15 19

Fax :

Portable : 06 81 21 13 07

Site Internet : [www.gerolin.net](http://www.gerolin.net)

E-mail : [entreprise@gerolin.net](mailto:entreprise@gerolin.net)

Responsabilité légale :  
GEROLIN NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 20/03/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON  
PARC TERTIAIRE VALGORA  
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER  
- B.P. 70531  
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.